

AVIS PUBLIC



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

AVIS est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis:

- **QU'**une séance extraordinaire du comité d'administration se tiendra le 11 juin 2024 à 13 h 30, au 420, route 132 Ouest, Amqui;
- **QUE** les points suivants seront à l'ordre du jour :
 1. Ouverture de l'assemblée
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 26 mars 2024
 4. Finances
 - a. État des résultats – Avril 2024
 - b. Comptes à payer
 - c. Liste des comptes à recevoir
 - d. Dossier Huissier
 5. Nomination et procuration représentant Revenu Québec et clicSECUR
 6. Acquisition d'un ordinateur portable
 7. Multiplateforme - Suivi
 8. Centre de tri – Suivi
 9. Collecte
 - a. Appel d'offres – Collecte – Résultat
 - b. Appel d'offres – Camions – Résultat
 - c. Augmentation de la marge de crédit
 - d. Règlementation
 - e. Plan de communication – Mandat MLG
 - f. Conteneurs à chargement arrière
 10. Étude concernant la collecte des plastiques agricoles
 11. Conditions de travail –Mandat Groupe Véga
 12. Levée de l'assemblée

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

Donné à Mont-Joli ce 29 mai 2024

Vincent Dufour
Directeur général et secrétaire-trésorier